

MÉMOC

2025

DÉCHETS



LA PRODUCTION ET LA GESTION DE DÉCHETS EN BREF

DÉCHETS DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (DAE)

Le producteur est responsable de la gestion de ses déchets (collectes privées, déchèteries privées...) jusqu'à leur valorisation ou élimination finale.

AGRICULTURE



4 500 t de déchets collectés par Adivalor en 2022

2 125 300 ha de surfaces agricoles

MEL : 1,3% de la surface agricole utile régionale

Source : RPG 2023.

38 550 exploitations

MEL : 3,5% des exploitations régionales

Source : recensement agricole 2020.



INDUSTRIE

1,1 Mt déchets émis
25 600 établissements

MEL : 18% des établissements régionaux

Source : SRADET Hauts-de-France, 2019.



CONSTRUCTION ET BTP

16,7 Mt déchets émis
40 765 établissements

MEL : 20% des établissements régionaux

Source : CERC 2021.



AUTRES ACTIVITÉS

3,3 Mt déchets émis
366 200 établissements

MEL : 24% des établissements régionaux

Source : SRADET Hauts-de-France, 2019.

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

Pris en charge par le service public : la Métropole Européenne de Lille (MEL) assure la collecte, le traitement, le tri, la valorisation et l'élimination des DMA via des prestataires sous contrat.



MÉNAGES

3,7 Mt déchets émis
2 598 000 ménages

Source : Cerdd 2021.

ZOOM MEL

404 700 t de déchets collectés
515 516 ménages

Sources : RAPQ 2022, Insee 2019.

LES ASSIMILÉS* (MEL)

59 407 t de déchets collectés
(commerces, artisanat et administration)

178 600 t de DMA* font l'objet d'un dépôt en déchèteries fixes et mobiles

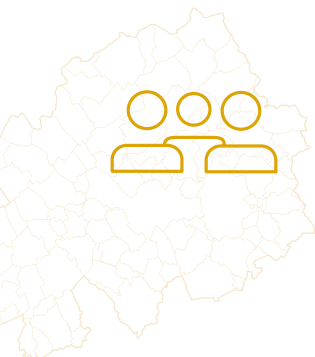
Source : RAPQ 2022.



* Déchets ménagers et assimilés :

Les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchèterie ou en porte-à-porte. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) qui, compte-tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières.

LES CARACTÉRISTIQUES DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



**1 179 050 habitants
répartis dans
95 communes**

Sources : RP 2021, Insee 2019.

1 768 habitants/km²

108 habitants/km² en France en 2024

Source : RP 2021.

577 025 logements

Source : RP 2021.



**51%
maisons
individuelles**



**48%
habitat
collectif**

Les 1% restant correspondent aux logements dits « atypiques » selon la définition de l'Insee.

Les logements atypiques peuvent correspondre aux logement-foyers, habitations de fortune, internats hors cité universitaires, hospices, établissements militaires, ou encore établissement pénitentiaires.

2,1 personnes/logement

1,8 personne/logement en France

Source : RP 2021. Traitement : ADULM.



97 700 établissements

Source : SIDE 2021.

À savoir : l'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'unité légale (l'entreprise)



653 438 t de déchets ménagers et assimilés (DMA)
554 kg/habitant

Sources : MEL ; RAPQ 2022.



Aix-Marseille-Provence :
1 140 442 t
601 kg/habitant
 (1 898 560 habitants)

Source : RAPQ 2022 Aix-Marseille Métropole.



Grand Lyon :
539 850 t
382 kg/habitant
 (1 424 000 habitants)

Source : schéma directeur des déchets 2030 de la Métropole de Lyon.

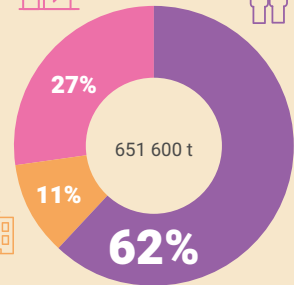


100% des habitants
+ 40% des établissements

sont couverts par la collecte de déchets de la MEL

Sources : ACOSS ; MEL 2021.

- ménages
- commerçants et administrations
- déchèteries et encombrants



2 600 emplois salariés privés
sur le territoire de la MEL

dans les activités liées à la gestion des déchets

0,6% de l'emploi salarié du territoire

22% de l'emploi salarié régional lié aux déchets



+ 14% en 10 ans

Source : ACOSS chiffres 2022. Champ : Activités marchandes privées. Traitement : ADULM 2024.

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : UNE COLLECTE ET UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE

DIFFÉRENTS MODES DE COLLECTE



porte-à-porte



points d'apport volontaire
(PAV)



déchèteries



collecte des encombrants
par prise de rendez-vous

404 700 t de déchets ménagers collectés

Source : RAPQ 2022.



278 000 t
ordures
ménagères
69% de la collecte



Incineration et
valorisation énergétique
Installations de stockage



96 800 t
déchets
recyclables
23% de la collecte



Tri par type de matériaux
et revente à des entreprises
de recyclage



29 900 t
biodéchets
8% de la collecte



Valorisation organique
compostage
ou méthanisation



© Voix du Nord



178 570 t
d'apports
divers déposés
en déchèterie



Tri et valorisation
par prestataires privés,
Filières REP-Eco organismes



9 630 t
encombrants



Tri et valorisation
par prestataires privés,
Filières REP-Eco organismes



**Autres déchets : dangereux
pour la santé et l'environnement**



**5 330 t de
petits équipements
électriques
électroniques (DEEE)**

piles, ampoules, matériels informatiques,
outils de bricolage, électroménager...



Filières REP-Eco
organismes, traitement
dans des installations
classées



1 270 t
déchets diffus
spécifiques (DDS)

déchets ménagers, produits chimiques



Filières REP-Eco
organismes, traitement
dans des installations
classées

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : DE LEUR PRODUCTION À LEUR ÉLIMINATION

consommation

produits
de consommation
(réemploi)

production
de déchets



830 470 bacs et poubelles
8 556 770 sacs

distribués en 2022, tout type de collecte confondu



7 180 composteurs individuels

distribués entre 2019 et 2022



89 composteurs collectifs

installés entre 2019 et 2022



13 déchèteries fixes
25 déchèteries mobiles



1 028 points d'apport volontaire

dénombrés en 2022

550 enterrés/260 aériens

45 communes de la MEL, 15% de la population

collecte

traitement

**valorisation
et élimination**



**33 000 t
enfouies**

5% des déchets collectés



**345 000 t
valorisées
énergétiquement
par incinération**

54% des déchets collectés



**94 500 t traitées
dans les 2 centres
de tri de la MEL**

15% des déchets collectés

**+ de 2 000 t de déchets
métropolitains sont également traités
dans le centre de Harnes (Pas-de-Calais)**



**75 579 t
valorisées
organiquement**

dont 81% traitées au centre de
valorisation organique de la MEL
et 19% dans d'autres installations
de valorisation organique

**= 26 300 t
de compost**

et 16 681 MWh de biométhane injecté
dans le réseau de gaz naturel en 2022

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : LES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS POUR LE TRI ET LA VALORISATION



2 centres de tri des emballages ménagers et papiers

Exploitation par Trisélec (Société publique locale)

Halluin et Lille-Loos, 445 salariés dont 250 en parcours d'insertion (2020)



96 841 tonnes de déchets réceptionnés en 2022

75% de valorisation globale

capacité de traitement maximale de 160 000 t



1 centre de valorisation énergétique (CVE)

Exploitation par Covalys, filiale de Veolia

345 000 t d'ordures ménagères résiduelles
pour produire de l'énergie thermique + électrique

131 GW de production d'électricité

31% d'autoconsommation

+ 69% de vente à Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Approvisionnement des réseaux d'énergie de Lille (Résonor) et Roubaix (R Energie) À partir de 2021, 35 000 logements en énergie thermique / 20 000 en énergie électrique



1 centre de valorisation organique (CVO)

Exploitation par Sequoia, filiale de Suez

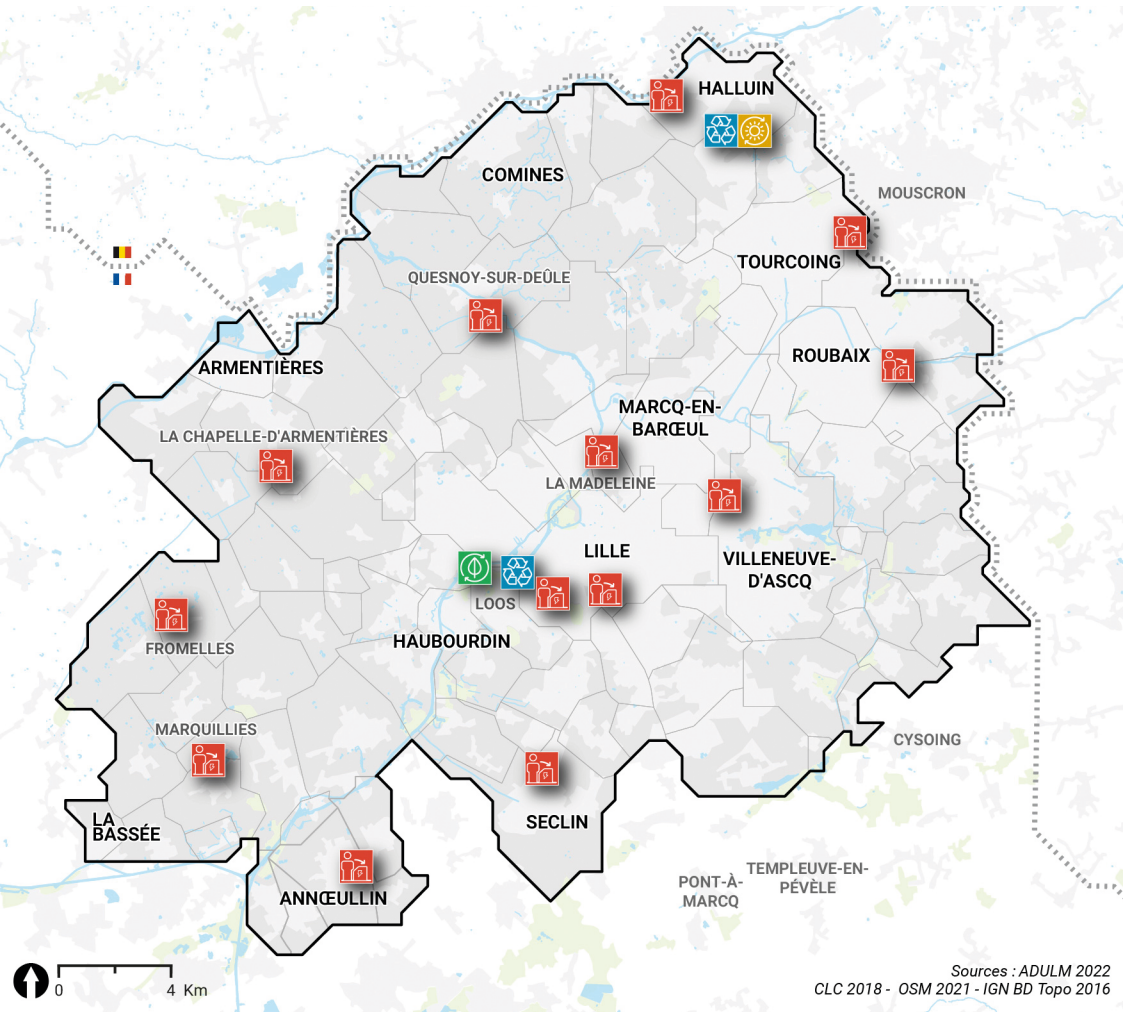
74 622 t de biodéchets dont 6 770 de déchets tiers
pour produire du compost et du biométhane

= 26 300 t de compost en 2022





16 700 Mwh de biométhane injectés
dans le réseau de gaz naturel




LES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

Source : ADULM 2022.



Sources : ADULM 2022
CLC 2018 - OSM 2021 - IGN BD Topo 2016

-  Centre de valorisation énergétique
-  Centre de valorisation organique
-  Déchèterie (fixe)
-  Centre de tri des déchets ménagers

-  Frontière France/Belgique
-  Métropole Européenne de Lille (MEL)
-  Limite de commune

VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

LA VALORISATION DES BIODÉCHETS

En suivant l'application de ratios déterminés par l'ADEME (2012), le volume de biodéchets produits par les ménages de la MEL et valorisables par voie de méthanisation est estimé à 12 700 tonnes.



12 700 t
de matières mobilisables



16,5 GWh de biogaz



4 125 logements neufs alimentés
en chaleur renouvelable



Biodéchets : les biodéchets désignent les déchets organiques produits par les activités agricoles ou urbaines.

Compostage : processus biologique de fermentation des biodéchets grâce à la présence d'oxygène permettant de produire un engrais naturel.

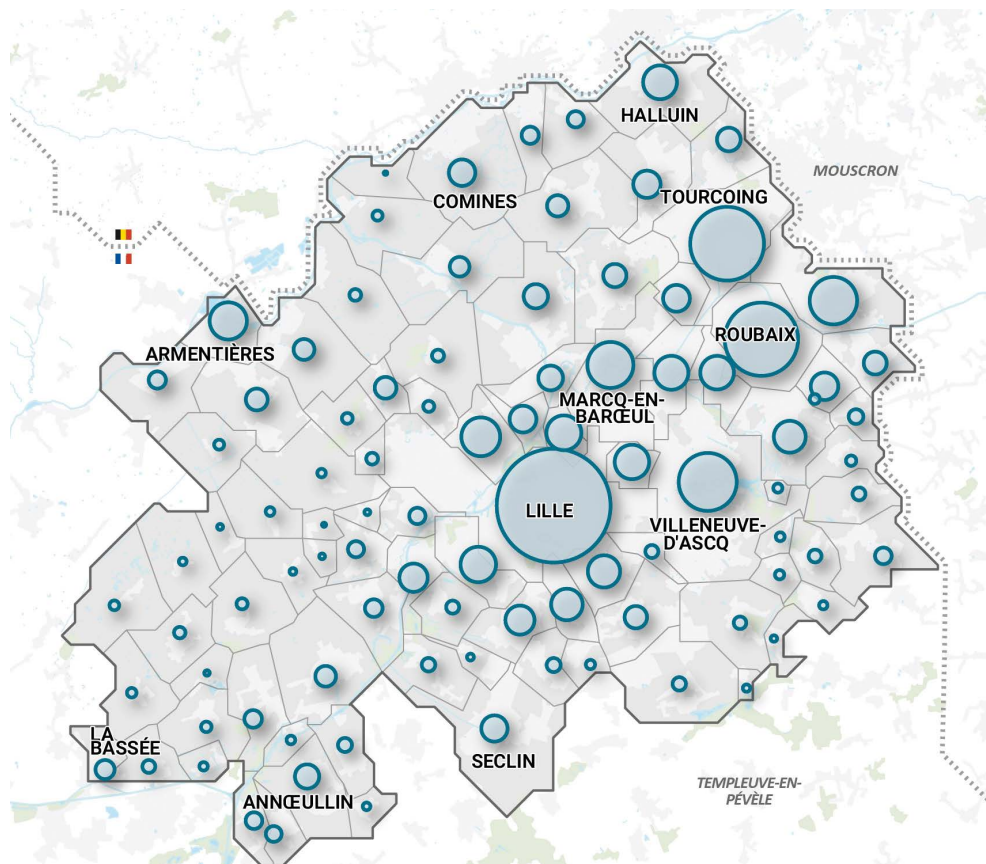
Méthanisation : processus de dégradation de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. Cette dégradation génère à la fois de l'énergie renouvelable (biogaz) et un résidu pouvant servir de fertilisant des sols et des cultures (digestat).

Pour en savoir plus,
consultez l'étude :



GISEMENTS DE BIODECHETS MOBILISABLES PROVENANT DES MÉNAGES DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Source : étude de potentialité de la valorisation des biodéchets dans le SCOT de Lille Métropole, ADULM 2024.



Note de lecture : le gisement mobilisable tient compte des aspects techniques, sociaux et économiques liés à la collecte des biodéchets, ainsi que du développement de la méthanisation prévu d'ici 2030.

Les gisements des biodéchets affichés sur cette carte sont des estimations basées sur la méthodologie produite par l'ADEME. Les chiffres doivent être pris avec précaution.

Sources : ADULM 2023, Estimations statistiques basées sur l'étude de l'ADEME - Insee BD TOPO® IGN (2021), CLC - UE-SoEs (2018), OSM (2021)



2 545
1 250
600
300
100

..... Frontière France/
Belgique
Métropole Européenne
de Lille (MEL)
□ Limite communale

VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : LE RÉEMPLOI



Donner une seconde vie

aux produits pour qu'ils ne deviennent pas des déchets

172 800 t d'objets et matériaux collectés dans les déchèteries fixes de la MEL en 2022

Des locaux réemploi dans les



13 déchèteries fixes de la MEL valorisant 1 027 t de déchets via les filières de réemploi

2 prestataires sous contrat avec la MEL : Vit'inser et Trisélec
Intégrés dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS)
avec l'emploi de personnel en insertion

LA RÉPARATION



43 Repair Cafés

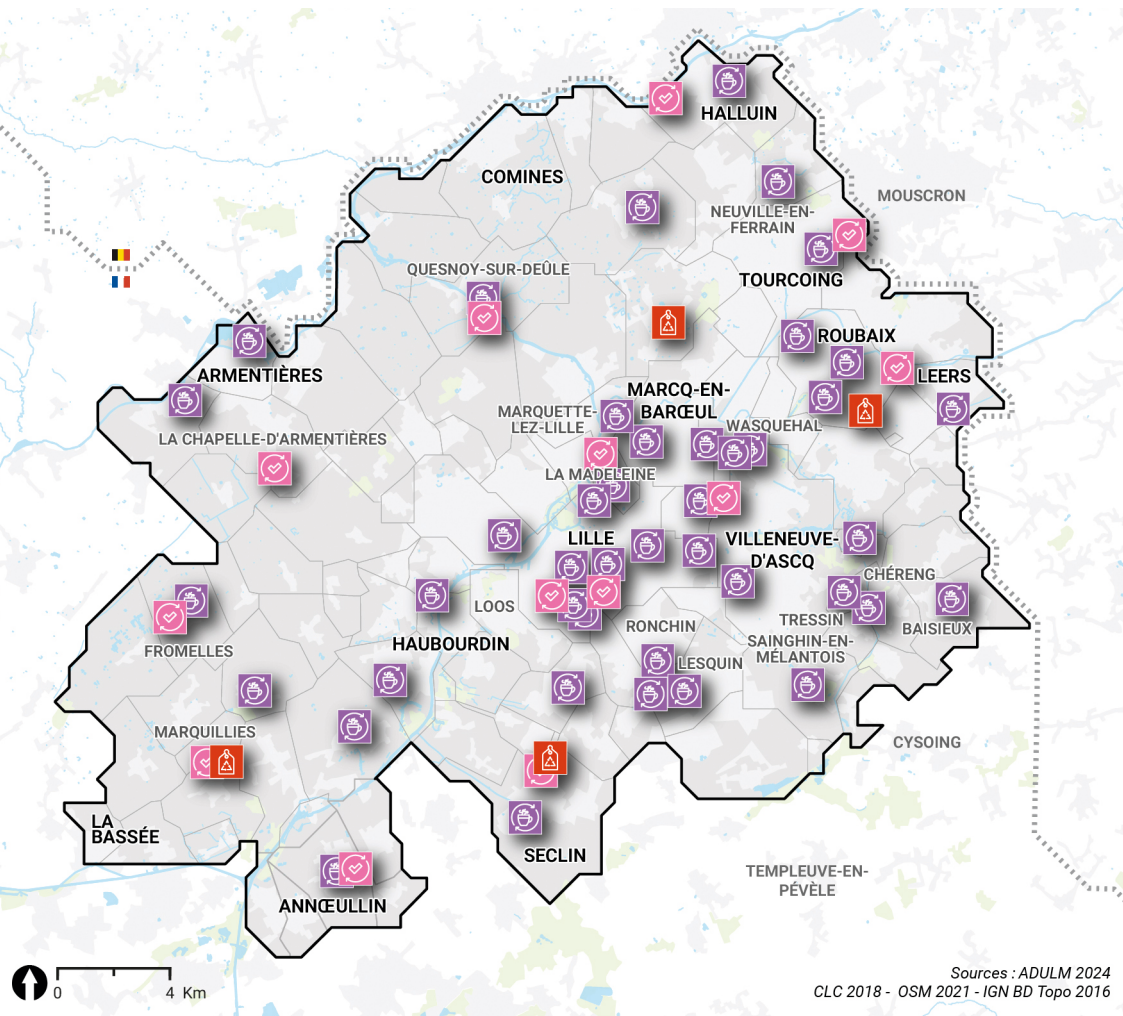
gérés par des associations et bénévoles en 2024 :

- réparation gratuite d'objets en mauvais état avec matériel à disposition ;
- transmission de savoir, acquisition de réflexes en matière de réparation.

Objets réparés	En 2021	En 2022	
Déchets évités	49% 1 345 kg	66% 1 403 kg	

SOLUTIONS POUR PROLONGER LA DURÉE DE VIE DES OBJETS

Source : ADULM 2023.



Sources : ADULM 2024
CLC 2018 - OSM 2021 - IGN BD Topo 2016

- Local réemploi en déchèterie fixe
- Repair Café
- Ressourcerie partenaire de la MEL

- Frontière France/Belgique
- Métropole Européenne de Lille (MEL)
- Limite commune

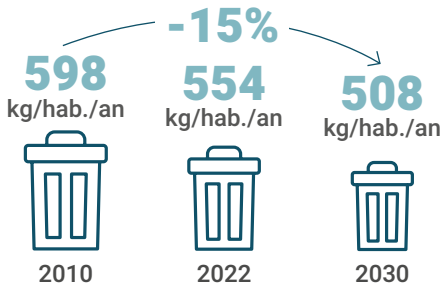
Février 2025

VERS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS : LES OBJECTIFS DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



UN OBJECTIF DE RÉDUCTION ENTRE 2010 ET 2030*

-90 kg/hab./an



* objectif fixé par le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)



HORIZON 2030*

-50% biodéchets + emballages recyclables
dans les bacs à ordures ménagères résiduelles (OMR)

60% déchets valorisés ou réutilisés

-37% émissions de GES pour la compétence déchets

Simplification des modes de collecte pour les métropolitains

* principaux objectifs à horizon 2030 fixés par le Schéma Directeur des Déchets Ménagers et Assimilés (SDDMA)



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

- objectif : coordonner l'ensemble des actions de réduction des quantités de DMA mises en œuvre par les différents acteurs du territoire afin d'atteindre les objectifs fixés.
- obligatoire depuis 2012, faisant l'objet d'un bilan annuel et d'une réévaluation à minima tous les 6 ans.
- second Programme adopté en juin 2023 pour la période 2023/2029 avec un objectif de réduction de -50 kg/habitant organisé autour de 6 axes : des actions transversales, une gestion de proximité des biodéchets, la lutte contre le gaspillage alimentaire, une seconde vie donnée aux objets, une consommation sobre, devenir des collectivités exemplaires.



Schéma Directeur des Déchets Ménagers et Assimilés (SDDMA) 2021-2030

4 axes : réduction de la quantité de déchets, optimisation du tri, amélioration du service aux habitants dans un espace public de qualité, optimisation des tris à la source.

en cohérence avec

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) 2050

Contribution de la compétence déchets à réduire des GES et de la consommation d'énergie.

Stratégie Économie circulaire 2021-2030

Renforcer les dynamiques d'innovation et de coopération pour la création d'emplois locaux :

- mieux concevoir et produire ;
- moins gaspiller et prolonger la durée de vie ;
- maximiser le recyclage de qualité des déchets finaux.

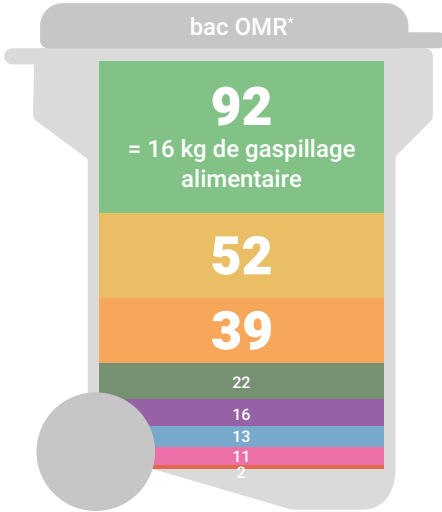
Projet Alimentaire Territorial

Co-construire une métropole alimentaire durable, conviviale et solidaire (lutte contre le gaspillage alimentaire, redistribution des invendus, recyclage des biodéchets).

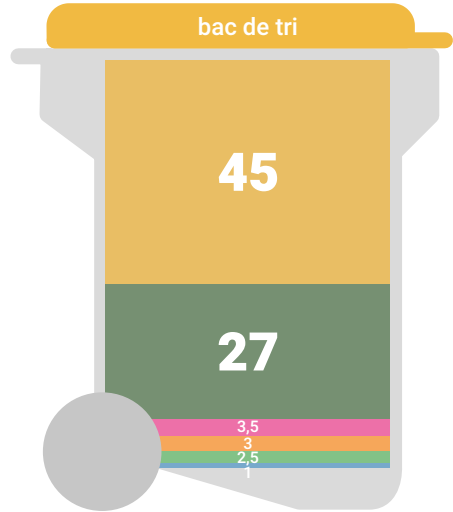
RÉDUIRE SES DÉCHETS, C'EST POSSIBLE !

CONTENU ACTUEL DES POUBELLES COLLECTÉES

246 kg/hab./an



83 kg/hab./an



- déchets compostables
- déchets recyclables
- autres emballages
- verre recyclable
- textiles sanitaires
- autres valorisables

- déchets résiduels
 - déchets dangereux
- Source : campagne de caractérisation MEL 2021.



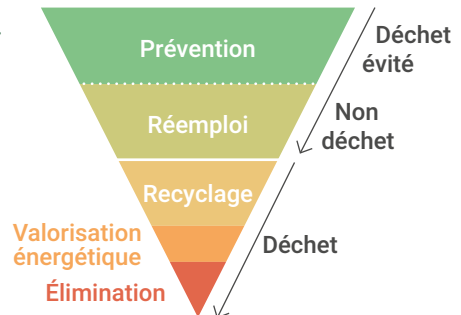
2/3 du contenu de la poubelle OMR pourraient être évités par des actions de réduction des déchets (gaspillage alimentaire...) ou faire l'objet d'un recyclage par un meilleur tri (déchets valorisables).

La prévention c'est quoi ?

Des actions et mesures prises en amont pour éviter ou retarder le plus possible qu'une matière ou un produit ne devienne un déchet.

Un enjeu à plusieurs niveaux

- 1** Environnemental : limiter l'extraction des ressources
- 2** Économique : réduire le coût du traitement des déchets
- 3** Social : création d'emplois notamment en insertion





QUELLES ACTIONS QUOTIDIENNES POUR ÉVITER ET RÉDUIRE ?

Refuser



-13 kg/ménage/an

Réparer, donner et acheter de seconde main

-10 kg/hab./an

Gaspiller moins



L'alimentation :

**-16 kg/hab./
an/an**

Composter

-40 kg/hab./an

Réduire

Choisir des produits
avec moins d'emballages : **-25**

Préférer les grands formats : **-14**

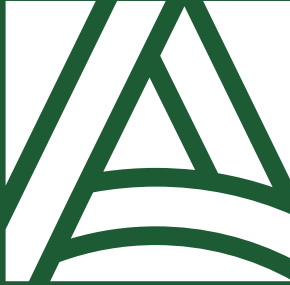
Boire de l'eau du robinet : **-3**

Acheter en vrac : **-2**

Acheter des écorecharges : **-1**

kg/hab./an





Retrouvez tous
les Mémos sur
le site de l'Agence



L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
+33 (0)3 20 63 33 50 / agence@adu-lille-metropole.org
Centre Europe Azur / 323 Avenue du Président Hoover / 59000 Lille

  adu-lille-metropole.org

Contact : **Cynthia CHAUVET** cchauvet@adu-lille-metropole.org

